

Repenser la place des femmes au sein de la société

Flora Maldant

I) Support d'activité

- Vidéos INA (Jalons pédagogiques)

<http://fresques.ina.fr/jalons/parcours/0004/les-femmes-dans-la-societe-francaise-depuis-1945.html>

- Documents complémentaires « Prolongements »

- Chronologie :

1944 : Droit de vote des femmes

1947 : Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre

1965 : L'épouse peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception

1970 : Autorité parentale partagée

1971 : "Le Nouvel Observateur" publie le manifeste de 343 femmes déclarant avoir subi un avortement

1972 : Loi posant le principe de l'égalité des salaires

1974 : Création d'un secrétariat d'Etat à la condition féminine, confié à la journaliste Françoise Giroud

1975 : Loi Veil sur la légalisation de l'IVG. Instauration du divorce par consentement mutuel.

1981 : Création du ministère des droits de la femme

1983 : Loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes

1991 : Edith Cresson, première femme Premier ministre

1992 : Loi créant le délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail

2000 : Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

PLAN DE L'ETUDE DE CAS : Les femmes et l'apparition de nouveaux modèles

- 1) La redéfinition de la place des femmes dans le monde professionnel.
- 2) Les femmes en scène pour plus d'autonomie.
- 3) La maîtrise de son corps, une révolution silencieuse ?

Pour chaque vidéo, il est possible de

- Prévoir un questionnaire guidé.
- Donner un tableau à remplir.
- Laisser les élèves prendre des notes selon la consigne.

1) GROUPE 1 : Le travail des femmes.

Il faut attendre les années 1960 et 1970, malgré l'inscription dans le préambule de la Constitution de 1946 du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes, pour que des mesures législatives permettent une véritable émancipation féminine dans le travail. Les femmes obtiennent ainsi en 1965 le droit d'exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de leur mari, et le 22 décembre 1972, une loi pose le principe de l'égalité de rémunération pour les travaux de valeur égale entre les hommes et les femmes. De même, la loi Roudy du 13 juillet 1983 (du nom de la ministre des Droits de la femme de 1981 à 1986, Yvette Roudy) interdit toute discrimination professionnelle en raison du sexe.

a- Le travail des femmes en France de 1914 à 2000 (2mn23)

Rétrospective des avancées ayant permis l'accès des femmes au travail depuis 1914, au moment où la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes va être adoptée par l'Assemblée nationale en novembre 2000.

28 nov 2000 - 03m 40s - Fiche (01093)

QUESTIONNAIRE

1) Présentez le document.

2) Pourquoi les femmes investissent-elles le marché du travail pendant la Première Guerre mondiale ? Dans quels secteurs se mettent-elles à travailler ?

3) Que supprime la loi de 1946 ? En quoi est-ce une avancée vers l'égalité hommes-femmes ?

4) En 1965, la loi dit que les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans l'accord de leur mari. Qu'est-ce que cela sous-entend sur le statut de la femme à cette époque ?

5) En quoi la légalisation de la contraception en 1967 est-elle une avancée pour les femmes dans le domaine de la vie active ? Qu'est-ce qui le montre, sur les banderoles dans les manifestations ?

6) Que promulguent les lois de 1972 et 1983 ? D'après le reportage, est-ce que dans les faits l'égalité professionnelle est acquise pour les femmes ?

b- Prolongement : L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La Loi Roudy - 09 mars 1983 - 01m 39s - Réf. 01091

Le 3 mars 1983, Yvette Roudy, ministre déléguée chargée des Droits de la Femme, présente un projet de loi visant à instaurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Une première séquence détaille de manière pédagogique les mesures envisagées par ce texte. Dans une seconde séquence, c'est la ministre

déléguée chargée des Droits de la Femme, filmée à son bureau, qui souligne les enjeux de son texte. Lien avec le projet de loi anti-racisme.

Présentation du document	
Contexte historique	
Place des jeunes dans la société	
Quelles revendications ?	
Quelle réponse politique/législative ?	
Les acteurs de ces transformations	

2) **GROUPE 2 Les femmes se mettent en scène pour plus d'autonomie.**

a- Les mouvements dans la société civile.

Appel du MLF à la grève des femmes - 09 juin 1974 - 03m 07s - Fiche (01087)

Lors d'un rassemblement en juin 1974, des militantes du Mouvement de libération des femmes appellent à une grève des femmes contre les "tâches domestiques et sexuelles".

Le Mouvement de Libération des Femmes (nom donné au mouvement par analogie avec le Women's' Lib américain) se constitue en 1969 à partir d'un groupe d'étude universitaire et de militantes venues de la gauche démocratique. Il se signale en 1971 par des actes symboliques (dépôt d'une gerbe de fleurs à "la femme du soldat inconnu"). Le MLF lutte pour la reconnaissance de la place des femmes ; ainsi, la mobilisation pour l'avortement et la contraception libres, la journée de dénonciation "contre les crimes commis contre les femmes" (1972), l'appel à la grève des femmes contre les tâches domestiques et sexuelles (1974), l'intervention dans le domaine juridique (par la Ligue des droits des femmes, 1974), la création de "SOS femmes battues", etc. Le MLF est aussi un lieu de rencontre où se forge une identité collective. Par sa forme originale d'organisation, la variété de ses formes d'intervention et sa façon de traiter des oppressions, il a profondément modifié le paysage politique de la décennie.

Questionnaire :

1) Présentez le document.

2) Pourquoi, en 1974, les femmes du MLF appellent-elles à la grève ? Comment la première femme interviewée qualifie-t-elle la société ?

Pour aller plus loin : le Mouvement de Libération des Femmes

3) Quelles sont les premières réponses des femmes à la question " Vous faites la grève de quoi, exactement ? "

4) Que veulent dénoncer les femmes en faisant la " grève des services sexuels " ?

5) Quel est l'espoir porté par la grève des femmes d'après la troisième militante ?

6) Que déplore la quatrième militante, à propos des femmes ministres ?

b- Les femmes en politique.

Meeting sur les femmes d'Arlette Laguillier.

02 mai 1974 - 01m 25s - Réf. 00135

Au cours d'un meeting de campagne, Arlette Laguillier, candidate à l'élection présidentielle de 1974, évoque le statut de la femme et critique les grands partis de gauche.

Elles sont innombrables, les femmes que scandalisent la situation qui leur ait faite dans cette société. Le fait que les femmes soient exclues de la vie politique et reléguées au travail, aux emplois les moins qualifiés et les moins payés. Elles sont innombrables celles qui s'indignent parce qu'une assemblée d'hommes prétend s'arroger le droit de décider pour elles si elles peuvent avoir ou pas le droit d'interrompre une grossesse non désirée. Elles sont innombrables aussi celles qui ressentent le fait que non seulement la droite mais aussi les partis de gauche ne s'intéressent à leur sort qu'en période électorale et que pour essayer de gagner quelques voix.

3) GROUPE 3 : La maîtrise de son corps : une révolution silencieuse.

a- La contraception.

10ans après la loi Neuwirth - 10 février 1977. 2mn 55

Dix ans après l'adoption de la loi Neuwirth sur la contraception, les méthodes contraceptives se sont largement répandues.

Dans les années 1960 la revendication de la maîtrise de son corps par la femme, et plus particulièrement de la légalisation de la contraception, se développe. Le Mouvement français pour le Planning familial, créé en 1956, milite ainsi pour l'usage des moyens de contraception modernes, tels que la pilule, découverte en 1953, ou le stérilet, élaboré en 1963.

Le 28 décembre 1967, après des débats passionnés, les députés votent la loi Neuwirth, du nom du député qui l'a proposée, Lucien Neuwirth qui autorise la vente de la pilule sous contrôle médical et pharmaceutique.

La mise en œuvre de la loi est longtemps retardée, le dernier décret d'application de la loi n'étant publié qu'en 1972. Ce n'est qu'à partir de cette date que se généralise dans les pharmacies la vente de produits contraceptifs. La pilule connaît dès lors un essor assez rapide, puisque si seules 6% des femmes en 1972 l'utilisent, elles sont 12% en 1973 et 24% en 1975. Une nouvelle loi votée en décembre 1974 complète la loi Neuwirth : la pilule est désormais remboursée par la Sécurité sociale, et peut être délivrée aux mineures sans l'autorisation de leurs parents.

b- L'avortement.

Vidéo des débats parlementaires autour de la loi de 1975 sur l'IVG qui montre que la liberté du corps des femmes, hautement symbolique est l'un des plus difficiles à adopter par les hommes.

Le 17 janvier 1975, enfin, après des années d'intense mobilisation des femmes en France et grâce aux efforts de Simone Veil, ministre de la Santé, est promulguée une loi autorisant sous certaines conditions l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Loi sur l'IVG : 13 décembre 1974 - 1mn58. 00139

Votée pour cinq ans, la loi sur l'IVG devient définitive en décembre 1979. À partir de 1982, l'IVG est remboursée par la sécurité sociale ; la « pilule du lendemain » (IVG par médicament) est mise sur le marché en 1988.

PROLONGEMENTS :

Manifeste : En 1971 paraît dans la presse le manifeste des « 343 avortées » dont la plupart sont des femmes connues, comédiennes, avocates, écrivains, etc.. **A cette date, en France, la contraception et a fortiori l'avortement sont interdits et relèvent d'une loi de 1920 qui assimile la contraception à l'avortement et ce dernier à un crime passible de la cour d'assises.** (procès de Bobigny 59 s)

Etude de tableau de recensement de l'INSEE.

L'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité.

Sources : Insee, Division des Enquêtes et études démographiques. Série révisée après le recensement de 2006.

<u>Année</u>	<u>Total (ICF)</u>	<u>Femmes de 15-27 ans</u>	<u>Femmes de 28 ans et +</u>
1970	247	143	104
1980	194	116	78
1990	178	84	94
2000	187	69	119
2010	201	65	136

Interprétation : Baisse entre 1970 et 1990 du à la légalisation de la contraception et son passage dans la vie quotidienne des françaises (indice 247 à 178 en 1990) . Ces innovations changent l'âge auquel les femmes choisissent d'avoir des enfants.

MISE EN COMMUN DU GROUPE :

1) Organisation des idées.

Les élèves se regroupent et échangent leurs informations pour organiser leurs idées et présenter le bilan de leurs études.

a- Texte =

Exemple du groupe n°3 Après l'émancipation politique et sociale, " l'émancipation sexuelle " apparaît comme l'ultime et décisif combat contre l'assujettissement social et culturel des femmes. La loi Neuwirth, en 1967, autorise l'utilisation des moyens contraceptifs (vidéo " La contraception en France dix ans après la loi Neuwirth "). Le combat pour le droit à l'avortement, dont la pratique est sévèrement réprimée depuis une loi de 1920, est fortement médiatisé au début des années 1970 : le 5 avril 1971, le magazine Le Nouvel Observateur fait paraître une pétition, le " Manifeste des 343 ", où 343 femmes déclarent avoir subi un avortement, s'exposant ainsi à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement (polycopié) ; et en 1972, le Procès de Bobigny, où une jeune fille est jugée pour avoir avorté clandestinement à la suite d'un viol, donne lieu à des manifestations de soutien (voir la vidéo " Le procès de Bobigny "). A la suite de débats houleux, l'avortement est finalement légalisé par l'Assemblée nationale, le 20 décembre 1975 (voir la vidéo " La loi sur l'interruption volontaire de grossesse "), pour une période probatoire de cinq ans, terme au bout duquel il sera définitivement autorisé, en 1979. Ces différents projets, loin de faire l'unanimité, y compris chez les politiciens, suscitent toujours des polémiques

OU b- Tableau = Acteurs / Besoins, attentes / Evolutions législatives / Conséquences

<u>LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES</u>	
La (les) loi(s)	La diffusion de la contraception et le droit à l'avortement sont des phénomènes historiques majeurs du 20ème.
De nouvelles pratiques encadrées par l'Etat et initiées par les acteurs divers	Une évolution qui répond aux besoins des femmes de contrôler leur fécondité.
<u>CONSEQUENCES</u>	
Les modes de vie changent et les mentalités aussi	Les femmes choisissent librement d'avoir un enfant et le moment où elles veulent en avoir.
➤ La redéfinition d'un modèle culturel	La différence entre sexualité et procréation est affirmée. Ces lois bouleversent les structures familiales.
➤ La diffusion de ce nouveau modèle familial dans le temps et l'espace	Un processus d'appropriation mais des débats permanents d'ordre social et éthique sur la sexualité et la reproduction